
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N°2017 - 174 du 21 mars 2017

portant retrait du décret n°2012-288 du 23 août 2012 abrogeant le décret n°2011-106 du 22 mars 2011 portant institution d'un Programme de Vérification des Importations (PVI) de Nouvelle Génération en République du Bénin.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n°90-32 du 11 décembre 1990, portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la loi n°90-005 du 15 mai 1990 fixant les conditions d'exercice d'activités de commerce en République du Bénin ;
- Vu** la décision portant proclamation, le 30 mars 2016 par la Cour Constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 20 mars 2016 ;
- Vu** le décret n°2016-264 du 6 avril 2016 portant composition du Gouvernement ;
- Vu** le décret n°2016-292 du 17 mai 2016 fixant la structure-type des ministères ;
- Vu** le décret n°2016-418 du 20 juillet 2016 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère des Infrastructures et des Transports ;
- Vu** le décret n°2016-421 du 20 juillet 2016, portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Economie et des Finances ;
- Vu** le décret n°90-141 du 29 juin 1990 portant définition de la profession d'importateur en République ;
- Vu** le décret n°90-272 du 28 septembre 1990 fixant le mode de répartition du produit des pénalités prévues aux dispositions de la loi n°90-005 du 15 mai 1990 ;
- Vu** le décret n°90-273 du 28 septembre 1990 fixant les conditions d'obtention, de validité et d'utilisation de la Carte Professionnelle de Commerçant ;
- Vu** le décret n°91-23 du 1^{er} février 1991 portant institution d'un système de vérification des importations de marchandises à destination de la République du Bénin ;
- Vu** le décret n°2012-288 du 23 août 2012 abrogeant le décret n°2011-106 du 22 mars 2011 portant institution d'un Programme de Vérification des Importations (PVI) de Nouvelle Génération en République du Bénin ;

Vu le relevé des décisions administratives n°005bis/PR/SGG/REL/Ord du 08 juin 2016 prises en Conseil des Ministres en sa séance du 18 mai 2016 ;
Sur proposition conjointe du Ministre des Infrastructures et des Transports, et du Ministre de l'Economie et des Finances,
Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 15 mars 2017,

D E C R E T E :

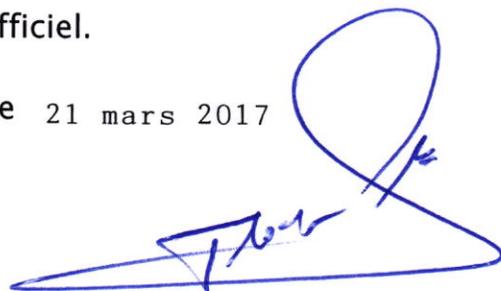
Article 1^{er} : Sont et demeurent abrogées les dispositions du décret n°2012-288 du 23 août 2012 abrogeant le décret n°2011-106 du 22 mars 2011 portant institution d'un Programme de Vérification des Importations (PVI) de Nouvelle Génération en République du Bénin.

Article 2 : Le Ministre des Infrastructures et des Transports, et le Ministre de l'Economie et des Finances sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'application du présent décret.

Article 2 : Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 21 mars 2017

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Patrice TALON

Ministre d'Etat, Secrétaire Général
de la Présidence de la République,



Pascal Irénée KOUPAKI

Le Ministre de l'Economie et
des Finances,

Le Ministre des Infrastructures
et des Transports,



Joseph DJOGBENOU
Ministre Intérimaire



Hervé HEHOMEY